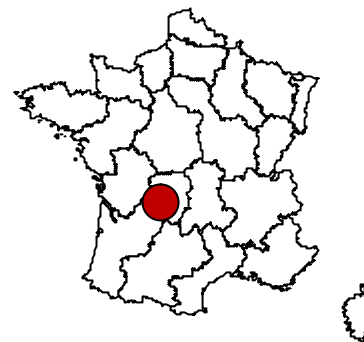




www.agenda21france.org



Conseil général de la Haute-Vienne

355 000 habitants

Novembre 2008

Introduction :

L'adoption de l'Agenda 21 est l'aboutissement d'une démarche impulsée par la Présidente du Conseil général, Marie-Françoise Pérol-Dumont dès 2006. Les actions qui s'y trouvent sont issues d'une participation d'une très grande ampleur et permettent d'engager le Département dans une logique de développement durable pour les 6 prochaines années.

Lancement de l'Agenda 21 :
2006

Adoption du 1er plan
d'actions :
2008

Contact:

Conseil général de la Haute-Vienne
43 avenue de la Libération
87031 Limoges Cedex
Franck Perrachon, Chargé de Mission Agenda 21, 05 55 14 15 51

Organisation et conduite de la politique territoriale de développement durable

1 – 1 Conception :

Depuis de nombreuses années, le Conseil général prend en compte certains principes propres au développement durable, notamment à travers ses actions dans le domaine de l'environnement, de la protection des milieux naturels et de la qualité de l'eau. La gestion participative des aides aux communes, le renforcement de la territorialisation des services départementaux, le développement de la transversalité, relèvent directement des mêmes préoccupations.

Dès mars 2006, le Conseil général a souhaité conforter cet engagement avec le lancement d'une démarche Agenda 21 afin d'identifier les principaux enjeux et défis environnementaux et de solidarité pour la Haute-Vienne de demain.

La méthodologie et les perspectives de l'Agenda 21

Les différentes étapes



2006 – l'élaboration du diagnostic :

- **Recrutement** d'un chargé de mission en mars.
- **Sensibilisation** des agents et élus au concept et aux enjeux du développement durable à travers 17 réunions sur le territoire (regroupant 551 agents) et une conférence-débat en présence de la Présidente du Conseil national de développement durable. Durant cette phase de sensibilisation, un questionnaire a été remis aux agents présents pour connaître leurs pratiques et leurs attentes.
- Mise en place de **groupes de réflexion (Ateliers 21)** constitués d'agents volontaires pour s'engager dans la démarche (Ambassadeurs 21) **afin de réaliser un diagnostic** de développement durable sur les axes et enjeux à privilégier dans l'Agenda 21 départemental.
- **Consultation des habitants** du département (forums thématiques et territoriaux) autour de 4 thèmes : la citoyenneté, la solidarité, le cadre de vie et le développement.
- **Elaboration d'un état des lieux et d'un diagnostic partagé** grâce à l'ensemble de ces débats, adopté par l'Assemblée départementale en février 2007, et qui repose sur une notion de développement solidaire, responsable, dynamique et permettant l'amélioration de la qualité de vie des Haut-Viennois. Ce diagnostic lance également les premières perspectives d'avenir.



2007 – la recherche de solutions opérationnelles :

- Mise en place de **groupes de réflexion (Clubs 21)** constitués d'élus, d'agents des services mais aussi des partenaires de la collectivité (institutionnels, économiques, sociaux, usagers...). Ces tables rondes ont eu pour ambition d'ouvrir ce débat et **pour objectif de dégager des pistes d'actions opérationnelles** entrant dans le cadre du développement durable.
- En parallèle et en complémentarité, les Ateliers 21 se sont à nouveau réunis pour échanger des idées sur les futures actions possibles. Des intervenants extérieurs sont venus guider les participants dans leur réflexion (sur des thèmes comme l'énergie, l'eau, le commerce équitable...).
- **Mise en place d'expérimentations** dans les politiques du Conseil général (clause insertion dans les marchés publics, clause environnementale dans les marchés de fournitures...).
- **Présentation** au Bureau du Conseil général **d'un avant-projet d'Agenda 21** départemental.
- Présentation de cet avant-projet aux partenaires et aux agents en fin d'année.



2008 – le vote de l'Agenda 21 :

- **Vote du projet de développement durable** – ou Agenda 21- par les élus du Conseil général en séance plénière en juin 2008.

1 – 2 Mise en œuvre :

A- Mise en œuvre de l'Agenda 21

L'agenda 21 du Conseil général de la Haute-Vienne est entré dans sa phase finale. Ce document est construit autour de 6 orientations et de 30 objectifs. Il couvre, en lien avec les compétences du Conseil général, un vaste champ d'intervention et d'investigation du développement durable. 87 actions composent le document final.

En 18 mois environ, une large concertation s'est organisée pour définir, avec tous les acteurs, quelles actions pourraient être proposées aux élus de la collectivité. Pour illustrer cette participation importante :

- 577 agents ont été sensibilisés dans le cadre de 17 réunions de présentation lors du lancement de l'Agenda 21 et se sont exprimés par le biais d'un questionnaire.
- 157 agents se sont portés volontaires pour être Ambassadeurs 21. Ils ont été informés de l'avancée de la démarche par 10 lettres d'information.
- 380 agents ont participé aux réunions de travail Ateliers 21 (26 Ateliers organisés).
- 450 habitants sont venus aux Forums 21.
- 70 partenaires extérieurs ont été auditionnés lors des Clubs 21 (19 Clubs ont été animés par les élus de la collectivité).
- 31 Conseillers généraux ont participé au moins une fois aux réunions Clubs 21.

B- Mise en œuvre des premières expérimentations


Avant même la parution formalisée de l'Agenda 21, des initiatives et des expérimentations furent lancées afin de réaliser une montée en expertise de la collectivité départementale. Les services par leurs propositions, ainsi que les élus par le vote des actions ou des dispositifs, ont d'ores et déjà souhaité rendre effective la stratégie de développement durable. Parmi ces projets, peuvent être cités :

- 1) Incitation à servir des produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration des collèges.
- 2) Mise en place de bonification de subventions pour les projets publics ayant intégré des critères de développement durable.
- 3) Soutien aux démarches HQE du territoire.
- 4) Sensibilisation au commerce équitable auprès des collégiens.
- 5) Expérimentation de la clause d'insertion dans les marchés publics de la collectivité, dont une opération de voirie et la construction du nouvel Hôtel du Département.
- 6) Introduction des éco labels dans les produits d'entretien de la collectivité.
- 7) Mise en œuvre progressive des cibles HQE dans les opérations réalisées sur le parc de bâtiments du Conseil général.
- 8) Généralisation du tri dans les bureaux.
- 9) Commande de papier recyclé pour les documents à usage interne.
- 10) Réalisation d'un bilan carbone à Bibliothèque départementale de prêt.
- 11) Intégration de critères environnementaux dans les aides à l'immobilier d'entreprises.
- 12) etc...

D'ores et déjà, l'engagement de la collectivité pour un développement durable est réel.

1 –3 Suivi et évaluation et de la politique :

L'Agenda 21 va contenir, outre des actions, une identification du portage (quelle Direction va être responsable de l'action), ainsi que des outils d'évaluations (indicateurs et objectifs). A titre d'exemple voici comment sera décliné l'action 56, ainsi que les objectifs/indicateurs prévus :

 Action 56 : Améliorer l'efficacité énergétique du parc départemental de bâtiments et inciter aux économies d'énergie.	
Modalités de mise en œuvre	Objectifs / Indicateurs
? Généraliser les audits thermiques sur les bâtiments de la collectivité.	60 % des bâtiments audités en 2011, tous ceux d'une surface supérieure à 1000 m2. <i>Indicateur : Nombre d'audits réalisés.</i> <i>Pôle pilote : Patrimoine et Systèmes d'Information.</i>
? Réserver une enveloppe annuelle pour les travaux d'économie d'énergie.	Inscription en 2009 d'une AP de 500 000 €. <i>Indicateur : Niveau de consommation de l'AP.</i> <i>Pôle pilote : Patrimoine et Systèmes d'Information.</i>
? Réaliser des opérations immobilières HQE (Haute Qualité Environnementale).	2 opérations initiées ou projetées en 2013. <i>Indicateur : Nombre d'opération HQE réalisées.</i> <i>Pôle pilote : Patrimoine et Systèmes d'Information.</i>

<p>? Systématiser l'intégration de cibles HQE dans les opérations et l'utilisation de matériaux « naturels ».</p>	<p>D'ici 2009, présentation sommaire, dans les délibérations autorisant les opérations, des cibles HQE atteintes (ou à atteindre) ou des matériaux « naturels » utilisés.</p> <p><i>Indicateur : Cibles HQE réalisées.</i> <i>Pôle pilote : Patrimoine et Systèmes d'Information.</i></p>
<p>? Systématiser l'examen par le maître d'œuvre de solutions énergétiques performantes (isolation renforcée au-delà des Réglementations Thermiques existantes, chaudière haut rendement...) ou alternatives (solaire, géothermie...).</p>	<p>Rapport systématique du Maître d'œuvre.</p> <p><i>Indicateur : Nombre de solutions alternatives de production énergétique performante proposées.</i> <i>Pôle pilote : Patrimoine et Systèmes d'Information.</i></p>
<p>? Mettre en œuvre un programme de récupération des eaux pluviales dans les locaux du Conseil général.</p>	<p>1 installation par an.</p> <p><i>Indicateur : Nombre d'installations réalisées.</i> <i>Pôle pilote : Patrimoine et Systèmes d'Information.</i></p>
<p>? Mettre en œuvre un plan d'économie d'énergie dans les bâtiments du Conseil général (installation de détecteurs, d'ampoules basse tension, de programmateurs, mise en œuvre de correspondants énergie dans les collèges et les services, diffusion d'informations et de formations, affichettes dans les bureaux, limiter l'achat et l'usage des lampes halogènes,...).</p>	<p>Réduire de 10% la facture d'électricité, et de 20% la consommation énergétique globale (à effectif constant) d'ici 2013.</p> <p><i>Indicateur : % de réduction de la consommation.</i> <i>Pôle pilote : Patrimoine et Systèmes d'Information.</i></p>

Vision stratégique

Les 6 orientations sont les suivantes :

- la solidarité comme base de la cohésion sociale et territoriale,
- la promotion d'une culture citoyenne et responsable,
- la protection et la valorisation des milieux naturels,
- l'exemplarité des pratiques du Conseil général,
- le choix d'un développement dynamique fondé sur la préservation des ressources naturelles et le partage des richesses,
- le choix d'aménagements durables.

Les 30 objectifs sont les suivants :

Objectif 1 : Agir sur les conditions de vie des personnes âgées à leur maintien dans leur environnement, au lien entre les générations.

Objectif 2 : Maintenir les plus démunis dans leur logement, améliorer la qualité des logements sociaux et du cadre de vie.

Objectif 3 : Rendre accessible les services de la vie courante et les loisirs aux personnes handicapées.

Objectif 4 : Accompagner la petite enfance et la parentalité.

Objectif 5 : Sécuriser les déplacements et prévenir les accidents.

Objectif 6 : Accompagner et soutenir un tissu associatif, culturel et sportif dense.

- Objectif 7 : Organiser la participation des citoyens et la concertation de tous les acteurs.
- Objectif 8 : Conserver la mémoire collective pour les générations à venir.
- Objectif 9 : Offrir un accès à la culture, aux activités sportives et à l'information à ceux qui en sont exclus.
- Objectif 10 : Eduquer au développement durable.
- Objectif 11 : Protéger un bien commun et une ressource rare : l'eau.
- Objectif 12 : Préserver et valoriser des espaces naturels, protéger la biodiversité.
- Objectif 13 : Anticiper la production et le traitement des déchets.
- Objectif 14 : Prévenir le réchauffement climatique et l'appauvrissement des ressources par le biais d'une maîtrise de l'énergie.
- Objectif 15 : Veiller à l'harmonie des habitats, du patrimoine architectural et à la qualité des paysages.
- Objectif 16 : Développer des espaces de loisirs accessibles à tous les haut-viennois, et notamment ceux offrant une dimension de sensibilisation et de découverte à la nature.
- Objectif 17 : Adopter une politique d'achat et des pratiques éco responsables.
- Objectif 18 : Imaginer des bâtiments adaptés et économes.
- Objectif 19 : Promouvoir le développement durable au travers la gestion des ressources humaines.
- Objectif 20 : Réduire les impacts inhérents à la construction et à l'entretien du réseau départemental de voirie.
- Objectif 21 : Améliorer les déplacements des agents du Conseil général.
- Objectif 22 : Assurer un développement économique équilibré et accompagner ses acteurs au changement.
- Objectif 23 : Encourager une activité agricole durable, soucieuse de son environnement et encourager des modes de consommation durables.
- Objectif 24 : Promouvoir et aider une économie touristique soucieuse des richesses naturelles du département.
- Objectif 25 : Offrir un accès à l'emploi à ceux qui en sont exclus.
- Objectif 26 : Optimiser et réduire les déplacements.
- Objectif 27 : Rapprocher les services publics des habitants.
- Objectif 28 : Assister les communes ou les communautés de communes dans leur offre d'équipements publics et y intégrer des critères de développement durable.
- Objectif 29 : Agir à l'échelle internationale en faveur d'un développement durable par l'échange, la coopération, le co-développement.
- Objectif 30 : Promouvoir l'accès à l'information et développer la diffusion des nouvelles technologies

87 actions : Cf annexe.

Ce vaste et ambitieux projet départemental de développement durable constituera un document cadre pour la stratégie du Conseil général en la matière. En conséquence, sa durée de réalisation est à analyser au regard d'une période assez longue de mise en œuvre. Il est proposé en terme d'objectif de planification, que **chaque action soit lancée ou expérimentée dans un délai de 6 ans à compter du vote par l'Assemblée départementale.**

Les actions réalisées

La collectivité anime déjà des politiques qui répondent aux enjeux des thématiques citées (et particulièrement dans la lutte contre les exclusions et les discriminations, cœur de cibles des interventions départementales : Insertion dans l'emploi ou dans la société, personnes âgées et personnes handicapées, enfance, logement...). L'ensemble de ces politiques sont développées dans le diagnostic. **Ne sont ici présentées que les actions engagées en lien direct avec l'agenda 21.**

Axes retenus	Actions engagées	Résultats obtenus
	- Introduction de critères environnementaux dans les marchés publics. - Introduction de l'alimentation	- Achats de papier recyclé pour l'ensemble des services. - Expérimentation sur quelques collèges de prise en charge des surcoûts liés à

<p>L'éco-responsabilité de la collectivité locale</p>	<p>biologique dans les cantines des collèges.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encouragement à l'usage des produits locaux de qualité dans les cantines scolaires (Viande bovine ou ovine du Limousin). -Amélioration de la prise en compte des impacts environnementaux dans la gestion du parc de bâtiment départemental et recours à des énergies renouvelables. - Expérimentation de fauchage tardif sur les Routes départementales. 	<p>l'achat de produits alimentaires biologiques. Partenariats avec les associations de producteurs. Idem pour les produits locaux mais généralisé à l'ensemble des collèges.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le bâti départemental : <ul style="list-style-type: none"> ♦ 3 projets portant des Energies renouvelables, dont un centre sportif départemental (production eau chaude), ♦ 2 projets portant des dispositifs de récupération des eaux pluviales, ♦ 1 projet en raccordement à un réseau de chaleur issu d'une centrale énergie déchet. - 2 Tronçons sur 2 RD concernés durant l'été 2008.
<p>La lutte contre le changement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments départementaux. - Réalisation d'un bilan carbone à la Bibliothèque départementale de Prêt. -Recours plus systématique aux « enrobés à froid » dans les matériaux de voirie. -Introduction de critères de développement durable dans l'aide apporté par le Conseil général aux communes ou communautés de communes. - Accompagnement renforcé dans les projets HQE portés par les communes ou communauté de communes. - Introduction des critères environnementaux (énergie) dans les dispositifs d'aide à l'immobilier d'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> -Etude menée sur 13 collèges et se poursuit sur les autres. Recrutement d'un thermicien. - Parution de l'étude (réalisé en partenariat avec un espace info énergie). - Généralisation des marchés à bon de commande pour l'usage de ces matériaux. - Mise en place du dispositif, 2 dossiers en cours d'instruction (projets de plus de 300 000€). - Mise en place du dispositif, information sur les territoires de l'existence et de la nature de l'accompagnement du Conseil général. - Mise en place du dispositif d'aide.
<p>La préservation de la biodiversité et des ressources naturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des agents par le biais d'un concours artistique sur le thème « l'eau et la biodiversité », doté de plus de 300 € de prix. - Préservation et valorisation de sites naturels et ENS. 	<ul style="list-style-type: none"> - Très large participation : une trentaine d'œuvre déposée. Diffusion dans l'ensemble de la collectivité des œuvres des lauréats (outils de sensibilisation). - ex : site de la Tourbière du ruisseau des Dauges ; le Conseil général a engagé une politique d'acquisition de

		terrain pour sauvegarder la tourbière. Il a mis en place une politique de valorisation en créant des parcours (éviter des dégradations) avec des outils innovants (GPS). Il a encouragé les scolaires à se rendre sur ce site en prenant en charge les frais de transport.
La lutte contre les exclusions et les discriminations	<p>-Introduction de clauses d'insertion dans les marchés de la collectivité.</p> <p>-Mise en place d'actions pour lutter contre les formes « périphériques » de l'exclusion (à l'éducation, aux NTIC...).</p>	<p>- Plus de 16 500 heures d'insertion prévues contractuellement dans les marchés de la collectivité.</p> <p>- Expérimentation d'actions destinées à encourager l'usage des TICE dans les collèges (300 000€ pour 2008) ; lancement d'un concours santé et citoyenneté dans les collèges pour mettre en avant des thèmes prioritaires du Conseil général, dont le développement durable).</p>
Le soutien à l'économie solidaire	<p>-Achat de produits issus du commerce équitable pour les manifestations de la collectivité.</p> <p>- Sensibilisation des enfants des collèges au commerce équitable.</p>	<p>- Systématisation dans les cérémonies internes (vœux...).</p> <p>- Conférences et présentation de produits organisées avec l'association Artisan du monde : Plus de 20 classes sensibilisées par an.</p>
Le tourisme durable	-Accompagnement des dispositifs de promotion de l'accessibilité pour les personnes handicapés dans les équipements touristiques.	- Bonification aux équipements touristiques qui satisfont au label tourisme et handicap.
La coopération internationale	- Nouvelle programmation de coopération décentralisée avec la commune de Bama au Burkina Faso.	Actions sur 2008 : mise en place d'une radio, réaménagement du marché, actions de formations professionnelles, projets sur l'eau, campagne d'alphabétisation.